

SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 31 JANVIER 2021

1

(tous les montants sont exprimés en mio. EUR)	31-Jan		Variation 21/20		Budget	Budget	Compte prov.	Recettes en % du budget voté	
	2021	2020	en mio. EUR	en %	2021	2020	2020	2021	2020
I. Contributions directes	791.0	732.3	58.6	8.0	8 996.0	9 793.2	9 096.5	8.8	7.5
1. Collectivités [1]	80.3	69.3	11.0	15.9	1 950.0	2 250.0	1 931.4	4.1	3.1
2. Assiette [1]	49.8	42.9	6.8	15.9	795.0	845.0	809.0	6.3	5.1
3. Salaires et traitements	516.5	516.9	-0.3	-0.1	4 545.0	4 765.0	4 470.1	11.4	10.8
4. Impôt de solidarité	0.0	0.0	0.0	-	561.1	604.6	555.0	0.0	0.0
5. Revenus de capitaux	50.7	14.7	36.0	244.8	350.0	470.0	419.6	14.5	3.1
6. Fortune [2]	85.4	71.5	13.9	19.5	660.0	700.0	773.5	12.9	10.2
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	5.3	6.2	-1.0	-15.4	26.0	37.0	22.4	20.2	16.8
8. Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	-2.1	5.6	-7.8	-137.8	53.0	52.0	61.2	-4.0	10.9
9. Jeux de casino (recettes brutes)	0.0	0.3	-0.3	-98.5	12.5	22.0	11.9	0.0	1.5
10. Contributions directes - autres	5.2	4.8	0.3	6.3	43.4	47.6	42.5	11.9	10.2
<i>Pour mémoire: impôt commercial communal [2]</i>	46.2	41.1	5.2	12.6	900.0	1 053.0	927.3	5.1	3.9
II. Douanes & accises	120.3	155.0	-34.7	-22.4	1 659.9	1 774.1	1 614.4	7.2	8.7
11. Droits d'accises sur l'essence [3]	11.8	16.5	-4.7	-28.5	206.5	231.3	176.0	5.7	7.1
<i>dont taxe CO2</i>	0.9	-	-	-	-	-	-	-	-
12. Droits d'accises sur le gasoil routier [3]	38.3	47.8	-9.5	-19.9	630.9	773.9	610.2	6.1	6.2
<i>dont taxe CO2</i>	4.9	-	-	-	-	-	-	-	-
13. Droits d'accises sur les tabacs manufacturés	56.6	75.5	-19.0	-25.1	657.1	610.3	664.8	8.6	12.4
14. Droits d'accises sur l'alcool	3.6	5.6	-2.0	-35.0	65.9	55.2	59.1	5.5	10.2
15. Taxe sur les véhicules automoteurs	6.0	6.3	-0.2	-4.0	68.0	68.0	68.1	8.8	9.2
16. Eurovignettes	1.4	1.3	0.1	11.4	14.5	13.5	14.9	9.6	9.3
17. Droits de douane CE	0.4	0.4	0.0	8.7	6.0	4.8	4.8	7.2	8.2
18. Autres	2.2	1.7	0.5	28.9	11.1	17.1	16.4	19.5	9.8
<i>dont taxe CO2 [4]</i>	0.7	-	-	-	-	-	-	-	-
III. Enregistrement & domaines	718.0	699.2	18.7	2.7	5 916.6	6 003.7	5 619.7	12.1	11.6
19. Droits d'enregistrement	52.1	31.8	20.3	63.9	383.9	384.6	360.2	13.6	8.3
20. Taxe sur la Valeur ajoutée	369.2	388.7	-19.5	-5.0	4 012.8	4 121.1	3 843.4	9.2	9.4
21. Taxe d'abonnement [5]	260.6	255.4	5.2	2.0	1 094.0	1 087.4	1 050.4	23.8	23.5
22. Taxe sur les assurances	7.0	6.1	0.9	14.3	62.2	58.0	60.5	11.2	10.5
23. Droits de succession	10.8	6.5	4.3	67.1	85.0	85.0	80.2	12.7	7.6
24. Enregistrement & domaines - autres	18.3	10.8	7.6	70.5	278.8	267.6	225.1	6.6	4.0
TOTAL DES RECETTES [I+II+III]	1 629.2	1 586.5	42.7	2.7	16 572.6	17 570.9	16 330.7	9.8	9.0
IV. Trésorerie de l'Etat	1.4	2.8	-1.4	-51.5	253.8	305.1	294.8	0.5	0.9
25. Participations et part de l'Etat dans le bénéfice	0.0	0.0	0.0	-	160.8	208.2	60.8	0.0	0.0
26. Intérêts de fonds en dépôt	0.0	0.0	0.0	-	1.0	1.0	37.2	0.0	0.0
27. Trésorerie de l'Etat - autres	1.4	2.8	-1.4	-51.5	92.0	95.9	196.8	1.5	2.9
TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]	1 630.6	1 589.3	41.2	2.6	16 826.4	17 876.1	16 625.4	9.7	8.9

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] Droits d'accises totaux se composant des droits d'accises communes UEBL, des droits d'accises autonomes, de la contribution sociale ainsi que de la taxe CO2.

[4] Taxe CO2 perçue sur l'essence au plomb, le kérosène, le pétrole lampant industriel et combustible, le gasoil carburant et chauffage, le LPG et le gaz naturel.

[5] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

[6] Recette en capital.



Administration centrale 2021

(selon SEC)

Evolution des recettes et dépenses

	Situation fin janvier					
	2018	2019	2020	2021	variation 2021/2020	
					en millions	en %
Dépenses						
1. Consommation intermédiaire	96.2	96.0	103.9	103.1	- 0.8	-0.8%
2. Formation de capital	85.7	71.4	75.8	55.2	- 20.5	-27.1%
3. Rémunération des salariés	335.5	356.6	374.7	410.8	+ 36.1	+9.6%
4. Subventions (Services publics d'autobus, logement...)	61.2	41.3	48.2	16.9	- 31.3	-65.0%
5. Revenus de la propriété (intérêts débiteurs)	- 1.5	- 1.0	- 1.7	1.2	+ 2.9	-167.8%
6. Prestations sociales autres qu'en nature (Chômage, RMG...)	166.4	131.4	165.7	180.6	+ 15.0	+9.0%
7. Prestations sociales en nature	3.7	13.9	15.8	1.1	- 14.8	-93.3%
8. Autres transferts courants (Pensions, Maladie, Famille, Communes)	1 023.1	833.9	1 199.6	1 136.8	- 62.8	-5.2%
- transferts à la sécurité sociale	710.5	482.4	836.0	810.2	- 25.9	-3.1%
- transferts aux administrations locales	143.8	175.4	166.4	159.2	- 7.2	-4.3%
- autres	168.8	176.2	197.1	167.4	- 29.7	-15.1%
9. Transferts en capital	80.9	13.8	43.4	47.5	+ 4.1	+9.5%
10. Corrections sur actifs non financiers non produits	1.0	1.5	- 1.7	1.9	+ 3.6	-211.7%
Dépenses totales	1 852.2	1 558.9	2 023.5	1 954.9	- 68.6	-3.4%
Recettes						
11. Impôts sur la production	770.5	755.8	846.6	821.4	- 25.3	-3.0%
12. Impôts courants sur le revenu	694.0	732.7	734.0	792.1	+ 58.0	+7.9%
13. Autres recettes	162.3	180.4	172.7	189.1	+ 16.5	+9.5%
Recettes totales	1 626.9	1 668.8	1 753.4	1 802.6	+ 49.2	+2.8%
Solde	- 225.3	+ 109.9	- 270.1	- 152.3	+ 117.8	-

20
21



Administration centrale 2021 (selon SEC)

Evolution des recettes et dépenses au 31 janvier 2021

	Situation fin janvier					
	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020	
					en millions	en %
Dépenses.	1 852	1 559	2 023	1 955	- 69	-3.4%
Recettes.	1 627	1 669	1 753	1 803	49	+2.8%
Solde	- 225	+ 110	- 270	- 152	+ 118	

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

2021



Budget de l'Etat* pour 2021

(*d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat)

Compte au 31 janvier 2021

	Budget 2021	Situation fin janvier	
		En valeur	En %* du budget
Budget courant			
Recettes	16 738.9	1 619.7	9.7%
Dépenses	16 876.3	2 153.3	12.8%
Solde	- 137.4	- 533.6	-
Budget en capital			
Recettes	143.4	11.5	8.0%
Dépenses	2 466.7	827.3	33.5%
Solde	-2 323.3	- 815.8	-
Budget total			
Recettes	16 882.4	1 631.1	9.7%
Dépenses	19 343.0	2 980.5	15.4%
Solde	-2 460.6	-1 349.4	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

* par rapport au budget voté 2020

Le tableau ci-dessus est exprimé **HORS** opérations financières

Budget des opérations financières	Budget 2021	Situation fin janvier	
		En valeur	en % du budget voté
Recettes des opérations financières	2 679.2	0.0	0.0%
Emprunts	2 678.0	0.0	0.0%
Emission de certificats de trésorerie	0.0	0.0	-
Autres	1.2	0.0	0.0%
Dépenses des opérations financières	233.6	0.0	0.0%
Solde	+2 445.7	+ 0.0	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

* par rapport au budget voté 2021

Mesures discrétionnaires en réponse à la pandémie du COVID-19 (« Administrations publiques »)
Mise à jour: 31 janvier 2021

Mesure	Description	Sous-Secteur	Montants déboursés		Montants remboursés / recouverts	
			en millions d'euros	en % du PIB	en millions d'euros	en % du PIB
Dépenses supplémentaires						
Mesures sanitaires et liées à la gestion de la crise	Dépenses en matière de gestion de crise sanitaire	AC	210	0.4%		
	HCPN ¹		108	0.2%		
	Frais d'acquisition pour la gestion de crises		6	<0.1%		
	Service Information et Presse / Rapatriement		1	<0.1%		
	Contribution et actions de partenariat en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'OTAN		2	<0.1%		
	Frais d'expert / Achats de médicaments/ Frais de fonctionnement de centres d'hébergement d'urgence		42	<0.1%		
	Monitoring de la population luxembourgeoise pendant la sortie de crise COVID-19		34	0.1%		
	Réserve sanitaire		17	<0.1%		
	Avances remboursables en faveur des entreprises		Avances remboursables d'un montant maximal de 800.000 EUR ²	137		0.2%
Aides directes en faveur des entreprises	Différentes aides directes en faveur des microentreprises et indépendants		104	0.2%		
	Aide forfaitaire aux microentreprises de 5 000 EUR (Stabilisation)		31	0.1%		
	Aide forfaitaire complémentaire aux microentreprises de 5 000 EUR (Stabilisation)		37	0.1%		
	Aide forfaitaire aux entreprises (10 à 20 pers.) de 12 500 EUR (Stabilisation)		8	<0.1%		
	Aide forfaitaire de 2 500 pour les indépendants (Stabilisation)		6	<0.1%		
	Aide forfaitaire supplémentaire de 3 000 - 4 000 EUR pour indépendants (Stabilisation)		13	<0.1%		
	Aide de redémarrage pour le commerce de détail en magasin (Neistart)		9	<0.1%		
Fonds de relance et de solidarité	Aide directe mensuelle de 1.250 euros par salarié en poste et de 250 euros par salarié au chômage partiel pour soutenir les secteurs les plus touchés par la crise COVID-19 (Neistart)		45	0.1%		
	dont: Aide coûts non-couverts		1	<0.1%		
Mesures pour soutenir les investissements	Aide incitant les entreprises, moyennant des niveaux de subvention particulièrement favorables, à réaliser des investissements		1	<0.1%		
Différentes aides sectorielles	Soutien financier pour la culture, le sport, le tourisme, et l'agriculture		18	<0.1%		
	Fonds de Relance Tourisme		2	<0.1%		
	Bons d'achat pour une nuitée dans une structure d'hébergement au Luxembourg		5	<0.1%		
	Mesures spécifiques pour la culture		6	<0.1%		
	Restart Sport		2	<0.1%		
	Paquet de relance Agriculture		3	<0.1%		
Relance économique verte et durable	Aide financière et primes d'achat pour la rénovation énergétique, la promotion des systèmes de chauffage basés sur les énergies renouvelables et l'électromobilité		1	<0.1%		

Mesures pour maintenir l'emploi	Chômage partiel en faveur de tous les secteurs affectés par la crise	AC	975	1.7%	356	0.5%
	Chômage partiel pour cas de force majeure <i>(Stabilisation)</i>		858	1.5%		
	Prolongation de l'indemnisation de chômage pour 3 mois <i>(Stabilisation)</i>		22	<0.1%		
	Chômage partiel structurel <i>(Neistart)</i>		95	0.2%		
Mesures en faveur de l'éducation	Aides pour assurer le fonctionnement en alternance des écoles et des services d'éducation et d'accueil		47	0.1%		
	Recrutement de personnel encadrant supplémentaire dans les écoles fondamentales		11	<0.1%		
	Fonctionnement en alternance des écoles et des services d'éducation et d'accueil		36	0.1%		
Aides sociales	Allocation de vie chère doublée pour l'année 2020 et aide financière pour études supérieures étendue		41	0.1%		
	Allocation de vie chère doublée pour l'année 2020		40	0.1%		
	Extension de la durée maximale de l'aide pour études supérieures		1	<0.1%		
Indemnités pécuniaires de maladie	Prise en charge CNS dès le 1er jour d'incapacité de travail et gel de la limite des 78 semaines d'incapacité de travail ³	SS	150	0.3%		
	Prise en charge CNS dès le 1er jour d'incapacité de travail		132	0.2%		
	Prise en charge des indemnités pécuniaires de maladie à partir du 1er juillet 2020 en cas de mise en quarantaine ou d'isolement		14	<0.1%		
	Gel de la limite des 78 semaines d'incapacité de travail		4	<0.1%		
Congé pour raisons extraordinaires	Congé pour raisons familiales extraordinaire et congé pour soutien familial ³		238	0.4%		
	Congé pour soutien familial		0	<0.1%		
	Congé pour raisons familiales (CPRF)	238	0.4%			
Sous-Total (Dépenses supplémentaires)			1967	3.4%		

Report de paiements						
Impôts directs	Annulation des avances en matière d'impôt pour les 2 premiers trimestres de 2020 et report d'échéance de paiement	AC	232	0.4%		
	<i>Demande d'annulation de la 1^{ère} et 2^{ème} avance & Demande d'annulation HORECA de la 3^{ème} et 4^{ème} avance 2020 ainsi que de la 1^{ère} et 2^{ème} avance 2021</i>		162	0.3%		
	<i>Demande de délai de paiement</i>		70	0.1%		
Impôts indirects	Tolérance administrative et remboursement de soldes créditeurs TVA < 10.000 EUR ¹		209	0.3%		
	<i>TVA Perte COVID-19 (Mesures administratives)</i>		129	0.2%		
	<i>Remboursement COVID-19</i>		80	0.1%		
Cotisations sociales	Report des cotisations sociales sans intérêts ni pénalités/ Suspension jusqu'au 31 décembre 2020 des intérêts moratoires sur les cotisations non-payés à l'échéance ¹	SS	102	0.2%	76	<0.1%
Sous-Total (Report de paiements)			543	0.9%		
TOTAL			2510	4.3%		

AC = Administration centrale ; SS = Sécurité Sociale

Note: Le tableau présente un aperçu de l'ensemble des mesures COVID-19 prises par le Gouvernement tant au niveau des dépenses et des recettes publiques pour l'année 2020 suivant la logique du périmètre de l'Administration publique.

¹ Ces montants sont neutres d'un point de vue comptable pour le calcul du solde SEC 2010. Les recouvrements ont engendré une baisse du report des cotisations sociales.

² Une partie des dépenses effectuées par le HCPN seront prises en charge par la Sécurité Sociale pour un montant total de 14 millions d'euros.

³ L'Administration centrale assurera le financement du congé pour raisons familiales (soutien familial y inclus) et la prise en charge de l'indemnité pécuniaire de maladie par l'assurance maladie-maternité.

Garanties/Prêts en réponse à la pandémie du COVID-19

Mesure	Description	Montants garantis	
		en millions d'euros	en % du PIB
Régime de garanties étatiques	Garantie étatique pour de nouveaux prêts octroyés par des établissements de crédits. Prolongation du régime de garanties étatiques jusqu'au 30 juin 2021.	154	0.3%
Office du Ducroire	Soutenir davantage l'exportations, y compris vers les marchés touchés par le COVID-19	144	0.2%
TOTAL		298	0.5%